

Une racaille vous vole votre sac ? Interdit de porter plainte, fallait vous faire tabasser par votre mari !

écrit par Maxime | 21 avril 2020



On ne se lasse pas de pointer les multiples défauts de "l'attestation de déplacement dérogatoire" mise en place par le gouvernement.

Après plus d'un mois de confinement, on aurait pu penser qu'elle allait être réellement améliorée, il n'en est rien.

L'exemple suivant le prouve : si vous vous faites voler votre sac à main, par exemple à la sortie d'un magasin dans lequel vous étiez autorisée à vous rendre pendant le confinement, le gouvernement vous interdit de porter plainte.

Vous n'aviez qu'à vous faire tabasser par votre mari !

L'attestation ne prévoit pas en effet de dérogation au confinement pour se rendre au commissariat ou à la gendarmerie déposer une plainte et disposer du temps

suffisant pour procéder aux démarches...

A moins de biaiser et de cocher la case "se dégourdir les pattes" : ah tiens, et si j'allais faire un petit tour au commissariat pour déposer plainte, ça me changerait les idées et ça me permettrait de prendre un peu l'air... mais seulement dans un rayon de 1 km autour de son domicile !

Vous êtes choquée d'avoir été quasiment étranglée par une racaille qui avait repéré votre chaîne en or et qui vous attendait au coin de la rue pour s'en emparer ? Aucun fonctionnaire n'a le droit de vous recevoir, de vous écouter, de vous rassurer, de prendre des notes de votre récit, de vous informer de vos droits... le gouvernement ne l'a pas prévu !

Tout au plus Marlène Schiappa a-t-elle pris le soin d'intervenir au début du mois pour déclarer que les femmes victimes de violences conjugales pourraient en revanche sortir pour porter plainte et qu'elles seraient "prioritaires".

Mais attention, la plainte se fera... à la pharmacie ou à la caisse d'un supermarché !!!

Comme si c'était le boulot d'un pharmacien ou d'un hôte de caisse de prendre en charge des plaintes... Oups pardon, un.e pharmacien.ne ou un.e caissière.ère.

On a l'impression que c'est encore une invention au service de la propagande du gouvernement mettant en avant les infractions visant les femmes en tant que femmes et non en tant que citoyennes pouvant prétendre vivre dans un environnement sûr au même titre que n'importe quel citoyen.

Il est normal que les violences conjugales puissent être dénoncées, mais on ne peut pas se dissimuler qu'en ce domaine, les choses sont souvent bien plus compliquées que pour un vol à l'arraché où les facteurs psychologiques

n'interviennent pas.

Les violences sont parfois mutuelles dans ce genre de situations, la violence physique pouvant être une riposte, certes interdite à juste titre, à une violence morale ou même à des violences physiques antérieures et non dénoncées par le mari ou le concubin victime.

D'ailleurs, Schiappa n'envisage pas une seule seconde que le mari puisse être victime, alors que certains époux ou concubins sont soumis à leur femme...

https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/confinement-et-violences-conjugales-mesdames-vous-avez-le-droit-de-sortir-pour-porter-plainte-interpelle-marlene-schiappa_3872563.html

Depuis le début [du confinement](#), les appels [au 3919](#) (numéro d'écoute pour les femmes victimes de violences) ont diminué, confirme sur franceinfo Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat à l'égalité femme/homme. *"C'est pour cela qu'on a développé le signalement par SMS, au 114"*, ajoute Marlène Schiappa. Mais aussi les signalements dans les pharmacies et bientôt *"à l'entrée ou à la sortie d'une vingtaine de centres commerciaux toujours ouverts"* pour accueillir et renseigner ces femmes en danger.

Les femmes violentées, prioritaires dans les tribunaux

Dans le combat contre ces violences conjugales, l'objectif est *"l'éviction du conjoint violent"*, assure la secrétaire d'Etat. [Les tribunaux continuent de les traiter](#), elles sont *"prioritaires et urgentes"*. 20 000 nuitées d'hôtel sont également prises en charge par la secrétariat d'Etat *"pour permettre aux femmes qui veulent s'enfuir d'être logées quelque part pendant le confinement mais aussi pour faire de*

l'éviction du conjoint violent une réalité dès lors qu'il y a une décision de justice, qu'on puisse mettre fin à cette cohabitation dangereuse".

"Le confinement, c'est déjà une épreuve psychologique pour beaucoup mais quand vous êtes confiné avec quelqu'un qui vous agresse, qui vous insulte, qui vous frappe, qui vous viole et qui parfois vous menace de mort, l'urgence pour nous c'est de mettre fin à cette cohabitation", affirme Marlène Schiappa. Avec un rappel : "Mesdames, vous avez le droit de sortir pour porter plainte en commissariat et en gendarmerie même pendant le confinement."

Bref, le gouvernement met en avant l'arbre qui cache la forêt, les violences conjugales, avec une solution qui relève vraiment du bricolage, l'attestation dérogatoire ne prévoyant aucune exception à ce sujet.

On voudrait nous faire croire que pendant le confinement, les racailles vont se tenir tranquilles... l'actualité nous prouve le contraire !

Par exemple, dans le quartier du Mirail à Toulouse, où la police a été récemment l'objet d'un guet-apens, le cabinet d'un médecin a été saccagé en plein confinement...

<https://www.ladepeche.fr/2020/04/13/toulouse-un-cabinet-medical-mis-a-sac-au-coeur-de-la-reynerie,8845142.php>

Ce n'est qu'un exemple parmi beaucoup d'autres !

Cela incite à penser que l'action gouvernementale est entachée d'un amateurisme que les moyens dont dispose la France si généreuse par ailleurs envers les nations étrangères rendent intolérable...